

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 25 ; Pouvoirs : 4 ; Absents : 4

L'an deux Mil vingt-trois, le vingt septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO Maire**, suite à la convocation en date du 14 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David –JAUFFRET Michel – LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline -

ONT DONNE POUVOIR : GROBEL Pierre à SABATINO Paul – JUAN Annie à CORTES Jeanne - GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges - SOLE Jean-Pierre à DESMATS Nicole.

ABSENTS : GROBEL Pierre - JUAN Annie -GUIDI Marie-Noëlle - SOLE Jean-Pierre -

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie -Claude

2023-04-01	PARTICIPATION FINANCIERE 2023 AU FONDS DE SOLIDARITE LE LOGEMENT « CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 »
-------------------	--

En application du IV de l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tel qu'issu de l'article 90 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, (NOTRe), le transfert de la gestion des aides financières individuelles du fonds de solidarité pour le logement (FSL) du département des Bouches-du-Rhône vers la Métropole Aix-Marseille-Provence a été acté.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole exerce la gestion de ces aides en lieu et place du Département, à l'intérieur de son périmètre, soit 90 communes des Bouches-du-Rhône, tandis que le Département assure le pilotage et l'administration du FSL sur le territoire dont il a la compétence, soit 29 communes de la communauté d'agglomération d'Arles, de la communauté de communes Terres de Provence et de la communauté de communes de la Vallée-des-Baux et des Alpilles.

Le Département demeure, par ailleurs, compétent, sur tout son territoire, pour la gestion des actions d'accompagnement social liées au logement (ASELL) à caractère individuel et des actions d'accompagnement social collectif (ASC).

Cette mission de solidarité a permis d'accorder, en 2022, sur l'ensemble du département, 1 841 mesures individuelles d'accompagnement social et 3 601 projets d'actions sociales collectives en direction des ménages en difficulté, mais aussi de financer le dispositif d'insertion par le logement (DIL) qui propose une offre d'une trentaine de logements par an, pour une dépense totale de 7 041 910 €.

Soucieuse que le FSL puisse continuer à répondre de manière adaptée aux besoins des ménages les plus démunis, dans un contexte de précarité des familles aggravé par la crise sanitaire, la Commune du ROVE, composée de 5 193 habitants, contribue depuis plusieurs années à cette action et souhaite réitérer cette participation volontaire pour l'année 2023 sur la base de 0.15 € par habitant soit 778,95 €.

Le Conseil Municipal

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : **de verser**, pour l'année 2023 une participation volontaire au Fonds de Solidarité d'un montant de 778,95 € au Conseil Départemental 13.

ARTICLE 2 : **d'Informer** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2023 de la Commune du ROVE, au chapitre 65, article 65572.

VOTE / POUR 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,
Georges ROSSO

